

# SNALC

Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

n°20 - avril 2014

[www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

SNALC – 4, rue de Tréville – 75009 PARIS  
Tél. : 01 47 70 00 55

Sommaire

- 1 ■ Les groupes de travail administratifs de santé et sociaux
- 3 ■ Postes d'attachés  
■ Assistants de service social  
■ Infirmiers
- 4 ■ Adjoints d'administration  
■ Simplification des conditions d'inscription
- 5 ■ Secrétaires d'administration  
■ Nouveau témoignage de SAENES gestionnaire
- 6 ■ Recrutement d'ADJAENES  
■ Élections professionnelles de décembre 2014
- 7 ■ Recrutement de fonctionnaires de catégorie B
- 8 ■ Responsables académiques
- 9 ■ Bulletin d'adhésion

Cette lettre a été rédigée par  
**Frédéric Eleuche**  
[frederic.eleuche@wanadoo.fr](mailto:frederic.eleuche@wanadoo.fr)  
Secrétaire national chargé  
des personnels administratifs,  
de santé et sociaux

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez :



Flashez :



## LA LETTRE D'INFORMATION

### Personnels administratifs de santé et sociaux



## Les groupes de travail administratifs de santé et sociaux

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire, le ministère a créé 13 groupes de travail chargés de préparer les réformes qu'il juge indispensables à l'intérieur de l'éducation nationale. Le groupe n° 11 s'est penché sur les personnels administratifs et le groupe n° 12 sur les personnels de santé et sociaux.

Chacun de ces groupes s'est réuni deux fois. Le groupe relatif aux administratifs s'est réuni le 28 janvier et le 20 mars, celui qui était consacré aux personnels de santé et sociaux, l'a fait le 3 février et le 28 mars 2014. Ils étaient tous présidés par M. Lejeune, directeur adjoint du cabinet, dont on a pu apprécier la compétence, la précision et la courtoisie<sup>(1)</sup>.

Nous avons déjà rendu compte largement de ces réunions très importantes. Nous ne reviendrons ici que sur certains points essentiels.

### Les personnels administratifs

D'abord, le directeur adjoint de cabinet a confirmé avec vigueur la décision du ministère de s'opposer à la volonté de l'assemblée des départements de France de s'emparer des adjoints gestionnaires de collège et de la carte scolaire. Il a simplement noté la volonté du syndicat A & I (U.N.S.A.) de ne plus voir nommer des S.A.E.N.E.S. gestionnaires ! Plusieurs milliers de postes ont été supprimés dans l'éducation nationale sous la présidence de M. Sarkozy. Promesse a été faite d'en recréer 60000 en cinq ans. Les syndicats des personnels administratifs veulent, c'est bien normal, qu'une part plus importante des re-crétions de postes leur soit consacrée. On ne parle plus des A.V.S. pour lesquels pourtant M. Ayrault, alors Premier ministre, avait annoncé en août 2013 un plan particulier, englobant l'ensemble de la fonction publique.

.../...

(1) Dès sa nomination par le Président de la République, M. Hamon, nouveau ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, a reconduit M. Lejeune dans ses fonctions de directeur de cabinet adjoint.

.../...

- **La promotion des SAENES et des ADJAENES**

**Pour le reste, le ministère confirme sa politique de promotion :**

les contingents de promotions par la voie de la liste d'aptitude continueront d'être fixés en appliquant la clé statutaire maximale correspondant à un tiers des nominations par concours et détachements. En gestion, les promotions correspondantes auront notamment pour objet de valoriser particulièrement les SAENES exerçant sur des postes à responsabilités supérieures.

Pour la promotion des ADJAENES, les contingents de promotions par la voie de la liste d'aptitude continueront d'être fixés en appliquant la clé statutaire maximale correspondant à 2/5 des nominations par concours et détachements.

Le recrutement au maximum de la clé statutaire par la voie du concours interne sera maintenu (60 % des postes offerts aux concours dans ce corps).

L'étude initiée sur trois académies afin de déterminer la cartographie des fonctions exercées par chacun des agents de la filière administrative sera étendue à l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année 2014. Cet état des lieux permettra de favoriser un pilotage de la gestion des ressources humaines fondé sur une approche métier, ainsi que sur les responsabilités des agents. À partir de la cartographie définitive, un plan de requalification sera mis en œuvre pour les années 2015-2016-2017. L'amélioration du pyramidage de la filière administrative pourrait conduire à la requalification de 200 ADJAENES en SAENES et de 100 SAENES en AAE par an pendant ces trois années.

- **Le C.I.G.E.M.**

À partir du moment où l'on a intégré les attachés d'administration de l'édu-

cation nationale et de l'enseignement supérieur (ADAENES) et les conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU) dans le nouveau corps interministériel des attachés d'administration de l'état (AAE), le gouvernement a créé le C.I.G.E.M. ou corps interministériel à gestion ministérielle de ces mêmes attachés d'administration de l'État.

Et il leur a ouvert le GRAF ou grade à accès fonctionnel à la hors classe. Ce grade est ouvert au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement aux attachés principaux et aux directeurs de service (ex-CASU) ayant atteint respectivement les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> échelons et qui doivent aussi justifier d'une durée d'exercice sur emploi fonctionnel (4 ans à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2016, puis 6 ans au-delà) ou de fonctions à un niveau élevé de responsabilité (5 ans à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2016, puis 8 ans au-delà de cette date) au cours d'une certaine période (10 ou 12 dernières années selon les situations d'exercice).

- **Le GRAF d'attaché d'administration hors classe**

Les critères de promotion visent à apprécier la valeur professionnelle et la richesse des parcours des agents.

Et l'on devra apprendre à jongler avec les nouveaux sigles : le REME ou répertoire des métiers et des compétences des deux ministères devra être périodiquement révisé pour assurer la reconnaissance des nouveaux métiers ou de fonctions encore non répertoriés comme l'adjoint au gestionnaire/agent comptable ou le fondé de pouvoir. Et le REME devra s'articuler avec le RIME ou répertoire interministériel des métiers de l'État.

## **Les personnels de santé et sociaux**

La création de la Mission interministérielle santé social éducation (M.I.S.S.E.) se heurte à une très vive

opposition. Cette mission nommée pour 4 ans rassemble les différents acteurs concernés et les personnels de santé craignent de devoir travailler avec un ou des organismes extérieurs à l'éducation nationale. Le ministère réaffirme que le secteur social et de santé reste bien sous la direction exclusive du ministère de l'éducation nationale, en particulier la gouvernance et le pilotage. Il est vrai que la M.I.S.S.E. permet de travailler avec l'extérieur, mais cela lui paraît normal.

Les médecins trouvent normal, à la grande colère des infirmières, de travailler avec l'extérieur et d'être en liaison avec la M.I.S.S.E. mais ils disent que si la gouvernance est bien expliquée au niveau académique, il n'en est pas de même pour le niveau national qui reste flou.

Le ministère accepte qu'il soit précisé qu'ils garderont la gouvernance et le pilotage, et même que l'ensemble de ces personnels soit dirigé par la DGESCO ou même par une sous-direction pour que l'appartenance à l'éducation nationale soit garantie. Il leur demande de ne pas se braquer sur la M.I.S.S.E. et les relations avec l'extérieur. Ils n'ont pas d'inquiétude à avoir et il s'engage à mieux préciser ce que sera le rôle de la M.I.S.S.E. qui sera bien une mission.

Une discussion très vive a eu lieu également sur le mot « parcours de santé » qui figure dans le texte et que le ministère a finalement conservé car c'est l'expression qui a été voulue, et d'ailleurs votée, par les députés et les sénateurs.

Autre discussion très vive à propos des comités médicaux sociaux gérés par les communes, car les infirmières ne veulent en aucun cas y travailler.

**Frédéric ELEUCHE**  
*Secrétaire national chargé  
des personnels administratifs,  
de santé et sociaux*

(2) Bien noter que depuis le décret du 30 septembre 2013, les ADAENES (attachés d'administration de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur) ont été intégrés dans le nouveau corps des attachés d'administration de l'état (A.A.E.) en même temps que les conseillers d'administration (C.A.S.U.) devenus directeurs de service.

## POSTES D'ATTACHÉS

### Concours interne pour l'année 2014 :

nombre de postes ouverts : 98

+ 19 postes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

**Concours réservé :** nombre de postes ouverts : 70

## ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

### Examens professionnels réservés :

nombre de postes ouverts : 4

Créteil : 1 ; Guadeloupe : 1 ; Lyon : 1 ; Wallis-et-Futuna : 1

**Concours externe :** 51

**Concours interne :** 26

+ 10 postes offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

+ 7 postes offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Académie	Concours externe	Concours interne	Anciens combattants	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	4	-	1	1
Besançon	3	-	-	-
Clermont-Ferrand	4	-	1	-
Corse	1	-	-	-
Créteil	3	7	2	1
Grenoble	2	-	-	-
Guadeloupe	-	1	-	-
Guyane	2	1	-	-
Lille	3	-	1	1
Martinique	2	-	-	-
Nancy-Metz	5	2	1	-
Nantes	2	-	-	-
Paris	1	2	-	-
Poitiers	4	-	1	1
Rennes	2	4	1	1
Rouen	3	-	-	-
Toulouse	-	4	-	-
Versailles	3	5	1	1
Mayotte	3	-	-	-
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>7</b>

## INFIRMIERS

### Concours réservés :

nombre de postes : 15

Aix-Marseille : 1 ; Besançon : 3 ; Dijon : 1 ;

Lille : 1 ; Lyon : 1 ; Nantes : 2 ; Paris : 1 ;

Poitiers : 1 ; Reims : 3 ; Rouen : 1

### Concours :

nombre de postes offerts : 267 + 20 par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Académie	Concours unique	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	8	-
Amiens	6	-
Besançon	4	1
Créteil	17	1
Dijon	19	2
Grenoble	12	1
Guyane	3	-
Lille	15	1
Lyon	13	1
Martinique	2	-
Montpellier	4	-
Nancy-Metz	8	1
Nantes	8	1
Nice	6	-
Orléans-Tours	12	1
Paris	14	1
Poitiers	9	1
Reims	9	-
Rennes	11	1
Rouen	-	1
Strasbourg	6	1
Toulouse	10	1
Versailles	67	4
Mayotte	4	-
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>20</b>

## ADJOINTS D'ADMINISTRATION

**Recrutements sans concours d'ADJAENES de 2<sup>e</sup> classe : 283 postes offerts**

Aix-Marseille	38
Caen	19
Clermont-Fd	14
Corse	2
Créteil	52
Grenoble	13
Guadeloupe	4
Lille	43
Limoges	8
Lyon	7
Martinique	3
Nancy-Metz	5
Poitiers	23
Reims	28
Toulouse	22
Polynésie française	2
<b>Total</b>	<b>283</b>

**Examens professionnalisés réservés : 129 postes ouverts**

Clermont-Ferrand	16
Guyane	12
Lyon	12
Montpellier	9
Nancy-Metz	13
Nantes	7
Paris	10
Rennes	14
Rouen	17
Versailles	19

**Recrutements réservés sans concours : 337 postes offerts**

Administration centrale	1
Aix-Marseille	19
Amiens	22
Besançon	6
Bordeaux	21
Caen	10
Créteil	25
Dijon	8
Grenoble	22
Guadeloupe	14
Lille	19
Limoges	8
Lyon	18
Martinique	16
Montpellier	3
Nancy-Metz	16
Nice	18
Orléans-Tours	19
Paris	2
Poitiers	17
Reims	10
La Réunion	6
Rouen	8
Strasbourg	8
Toulouse	13
Mayotte	6
Wallis-et-Futuna	2
<b>Total</b>	<b>337</b>

**Concours par la voie d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (P.A.C.T.E.) : 88 postes ouverts**

Aix-Marseille	7
Amiens	2
Besançon	1
Bordeaux	2
Caen	3
Clermont-Ferrand	2
Créteil	10
Dijon	4
Grenoble	4
Lille	7
Limoges	1
Lyon	5
Martinique	1
Nantes	5
Nice	1
Orléans-Tours	3
Paris	8
Poitiers	4
Reims	6
Strasbourg	1
Toulouse	5
Versailles	6

## SIMPLIFICATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le décret du 19 mars 2014 vient de modifier un décret de 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie télématique.

Désormais, on ne parle plus de « voie télématique » mais de « voie électronique ».

Surtout, il permet aux autorités qui organisent des concours de délivrer aux candidats une attestation d'inscription transmise par voie électronique.

# SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

## Examens professionnalisés réservés :

202 postes ouverts

Administration centrale	7
Aix-Marseille	4
Amiens	6
Besançon	4
Bordeaux	6
Caen	4
Clermont-Ferrand	5
Corse	2
Créteil	14
Dijon	3
Grenoble	14
Lille	10
Limoges	4
Lyon	6
Montpellier	11
Nancy-Metz	24
Nantes	10
Paris	9
Poitiers	7
Reims	2
Rouen	17
Strasbourg	10
Toulouse	9
Versailles	14
<b>Total</b>	<b>202</b>

Concours de recrutement : 104

Concours externe : 56

Concours interne : 48

+ 14 aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Académie	Concours externe	Concours interne	Anciens combattants et victimes de guerre
Administration centrale	6	4	1
Amiens	-	5	-
Dijon	13	-	2
Grenoble	7	-	1
Guadeloupe	-	1	-
Lille	-	-	1
Lyon	2	5	1
Nantes	8	-	1
Nice	-	5	1
Orléans-Tours	4	4	1
Paris	3	5	1
Poitiers	6	-	1
Reims	-	6	-
Rouen	6	-	1
Toulouse	-	6	1
Versailles	3	4	1
Wallis-et-Futuna	-	1	-
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>48</b>	<b>14</b>

## NOUVEAU TÉMOIGNAGE DE SAENES GESTIONNAIRE

Nous avons publié dans la « Lettre électronique » le témoignage d'une secrétaire d'administration gestionnaire qui nous expliquait les très mauvaises conditions de travail qu'elle connaissait dans son établissement. Ce témoignage a entraîné un nouveau message d'une autre secrétaire gestionnaire qui tient à ce que nous lui transmettions son soutien moral. Voilà qui est fait. Cette collègue ajoute :

« Je suis gestionnaire SAENES de classe normale en EPLE de 330 élèves, également en milieu rural. Je n'ai même pas de secrétaire à mi-temps et l'équipe de direction se limite donc au principal, à sa secrétaire et moi-même. La demi-pension fonctionne 5j/5, les activités principales sont identiques et les charges du logement de fonction aussi ».

## RECRUTEMENT D'ADJAENES

Chaque année, des postes sont offerts au recrutement d'adjoints d'administration par des concours communs à plusieurs ministères, ceux de l'éducation nationale, de l'économie et des finances, des affaires sociales et de la santé, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du travail.

Il s'agit de recruter 543 fonctionnaires de catégorie C au grade de 1<sup>re</sup> classe.

Académie	Concours externe	Concours interne
Amiens	8	10
Besançon	7	6
Bordeaux	11	-
Dijon	10	14
Grenoble	7	10
Lyon	21	19
Montpellier	-	37
Nancy-Metz	-	12
Nantes	27	-
Nice	9	-
Orléans-Tours	11	20
Paris	45	52
Rouen	-	18
Strasbourg	7	12
Versailles	32	50
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>261</b>

Les autres postes relèvent des affaires sociales pour 25 + 15 postes ; de l'institut national de la statistique et des études économiques pour 28 + 14 ; de l'aviation civile pour 3 + 2.

Il est offert également 112 postes aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et 100 postes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

Académie	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	6	3
Amiens	3	2
Besançon	2	3
Bordeaux	1	2
Caen	2	1
Clermont-Ferrand	2	1
Créteil	7	3
Dijon	4	3
Grenoble	4	5
Guadeloupe	1	1
Lille	8	4
Limoges	1	3
Lyon	7	5
Martinique	-	1
Montpellier	5	4
Nancy-Metz	2	7
Nantes	4	2
Nice	1	2
Orléans-Tours	4	6
Paris	14	14
Poitiers	3	2
Reims	4	2
Rennes	3	2
Rouen	2	2
Strasbourg	3	1
Toulouse	3	6
Versailles	10	9

Pour les élections professionnelles de **décembre 2014**,  
 votez et faites voter vos proches pour les listes présentées par la **FGAF**  
 dans la fonction publique hospitalière (**UFAS**) et territoriale (**SAFPT**)  
 mais aussi aux CTM des Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie (**Alliance du Trèfle**),  
 des Finances (**FGAF Finances**), de l'Intérieur (**FAMI**), de la Culture (**FAC**), de la Justice (**SPS**),  
 de l'Enseignement Supérieur (**SNALC+SPLN-SUP**), des services du Premier Ministre (**SAPPM**)  
 et bien sûr du Ministère de l'Éducation nationale (**SNALC+SNE**)  
 sans oublier pour l'enseignement privé sous contrat le **CCMEP (SNALC)**.

## RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B

802 postes sont offerts à des concours communs pour les candidats à la catégorie B (première catégorie) par les ministères de l'éducation nationale, de la justice, de l'économie et des finances, des affaires sociales et de la santé, de l'intérieur, du commerce extérieur, du redressement productif, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de l'artisanat, du commerce et du tourisme.

**392 postes pour l'éducation nationale.**

Académie	Concours externe	Concours interne
Aix-Marseille	-	15
Amiens	5	6
Besançon	-	5
Bordeaux	10	-
Caen	4	5
Clermont-Ferrand	-	8
Corse	-	3
Créteil	25	27
Dijon	-	7
Grenoble	10	8
Guadeloupe	2	-
Lille	48	-
Limoges	-	6
Lyon	10	10
Martinique	-	2
Montpellier	17	-
Nancy-Metz	6	-
Nantes	-	8
Nice	-	14
Orléans-Tours	12	9
Paris	16	23
Poitiers	-	16
Reims	7	8
La Réunion	2	1
Rouen	-	6
Strasbourg	3	5
Toulouse	-	9
Versailles	5	5
Mayotte	3	-
Wallis et Futuna	-	1
<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>207</b>

En outre, 104 postes sont offerts au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et 73 par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

**Il y en a 97 pour l'éducation nationale.**

Académie	Anciens combattants et victimes de guerre	Travailleurs handicapés
Aix-Marseille	2	1
Amiens	1	1
Bordeaux	1	3
Caen	1	-
Clermont-Ferrand	1	1
Créteil	9	3
Dijon	2	2
Grenoble	2	1
Lille	7	4
Limoges	1	-
Lyon	3	6
Montpellier	2	1
Nancy-Metz	1	1
Nantes	1	2
Nice	2	1
Orléans-Tours	2	2
Paris	4	4
Poitiers	2	2
Reims	2	1
Rennes	1	1
Rouen	1	1
Strasbourg	1	1
Toulouse	1	2
Versailles	3	1
Mayotte	-	2
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>44</b>

# Responsables académiques

ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT
<b>AIX MARSEILLE</b>	<b>M. Thierry Tirabi</b> - (Vice-Pdt) <b>M. Gilbert Aguilar</b> Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	<b>M. Marc Silanus</b> snalc.am@laposte.net	<b>SNALC - M. Didier Anastay</b> - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	<b>M. Thierry Tirabi</b> <b>M. Gilbert Aguilar</b> snalc.am@laposte.net
<b>AMIENS</b>	<b>M. Martial Cloux</b> - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	<b>M. Patrice Leloir</b> 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Fleury</b> 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	<b>M. Philippe Trépagne</b> - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
<b>BESANÇON</b>	<b>Mme M. Houel</b> - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	<b>Mme Sylvie Prévot</b> snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	<b>M. Gilles Chambaret</b> 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	<b>Mme Michèle Houel</b> (voir col. Présidente) Vice-Pdt <b>Mme A.-M. Marion</b> - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
<b>BORDEAUX</b>	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Thierry Claus</b> Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	<b>M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC</b> 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	<b>Mme Marie-Thérèse Alonso</b> (voir col. Présidente)
<b>CAEN</b>	<b>M. Henri Laville</b> - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	<b>Mme Anne Parléani</b> 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	<b>SNALC - M. Richard Piquet</b> 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleury	<b>M. Henri Laville</b> (voir col. Président)
<b>CLERMONT FERRAND</b>	<b>M. Jean-René Lanaret</b> 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	<b>Mme Isabelle Defix</b> - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Avvergne isalionel@orange.fr	<b>Mme Nicole Duthon</b> - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	<b>Mme Duthon</b> (voir col. Trésorier) <b>Mme Vautrin</b> - Tél 04.73.30.84.84
<b>CORSE</b>	<b>M. Lucien Barbolosi</b> Tél 06.80.32.26.55	<b>Mme Sylvie Chiarigione</b> Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	<b>SNALC - M. André Agostini</b> Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	<b>M. Pierre D. Ramacciotti</b> - Tél 06.11.27.16.35 <b>Mme R-Marie Biancardini</b> - Tél 06.18.53.80.83
<b>CRÉTEIL</b>	<b>M. Loïc Vatin</b> - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	<b>Mme Marie-Hélène Burnouf</b> 33, rue de Seine 75006 Paris	<b>SNALC - Mme Damienne Vatin</b> 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	<b>M. Emmanuel Protin</b> Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr
<b>DIJON</b>	<b>Mme Françoise Morard</b> 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	<b>Mme Line Godefroy</b> 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	<b>M. Bernard Thiébaud</b> 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	<b>M. Florian Martin</b> - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - <b>M. Maxime Reppert</b> Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com
<b>GRENOBLE</b>	<b>Mme Isabelle Mathieu</b> 10, rue Martin Luther King - 38400 Saint Martin d'Hères iclm.mathieu@gmail.com - 06.72.88.53.20	<b>M. Alexandre Froelicher</b> alexandre.froelicher@gmail.com Tél 06.70.77.19.93	<b>Mme Anne Mugnier</b> a.mugnier_SNALC@aol.com Tél 06.13.63.89.46	(voir col. Présidente)
<b>LILLE</b>	<b>M. Benoît Theunis</b> - snalc.lille@wanadoo.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	<b>M. G. Petitberghien</b> - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	<b>Mme Rots</b> - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	<b>M. Grégory Petitberghien</b> (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
<b>LIMOGES</b>	<b>M. Frédéric Bajor</b> - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	<b>M. Olivier Jaulhac</b> 50, av. du G <sup>e</sup> Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	<b>SNALC - M. Saillol</b> 6, rue Monnet - 23000 Guéret	<b>M. Oger</b> (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app <sup>t</sup> 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
<b>LYON</b>	<b>M. Christophe Paterna</b> - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	<b>Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau</b> 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	<b>Mme Sylviane Arweiler</b> (voir col. Trésorière)
<b>MONTPELLIER</b>	<b>M. Karim El Ouadi</b> - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles 11, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	<b>M. Vincent Clavel</b> rue du Puits Descartes - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	<b>Mme Christine Begue</b> 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	<b>Mme Chantal Outrebon</b> - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr
<b>NANCY METZ</b>	<b>Mme Elisabeth Exshaw</b> - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>SNALC</b> 3, av. du XX <sup>ème</sup> Corps - 54000 Nancy	<b>Mme Anne Weiersmuller</b> Tél. 06.76.40.93.19
<b>NANTES</b>	<b>M. Hervé Réby</b> - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecaochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	<b>Mme Marie-Christine Ferrere</b> 11, rue des Aubépines - 44980 S <sup>te</sup> Lucre sur Loire snalc.nantes@orange.fr	<b>SNALC</b> 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Hervé Réby</b> (voir col. Président)
<b>NICE</b>	<b>Mme Dany Courte</b> - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	<b>Mme Françoise Tomaszky</b> Les Eglantiers n°20, rue Amiral Erierau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	<b>SNALC - 396</b> , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrasino@orange.fr	<b>Mme Dany Courte</b> (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
<b>ORLÉANS TOURS</b>	<b>M. François Tessier</b> - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	<b>M. Laurent Chéron</b> - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	<b>SNALC - 6</b> , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	<b>M. Laurent Chéron</b> (voir col. Secrétaire)
<b>PARIS</b>	<b>Mme Fabienne Leloup</b> freloupsnalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	<b>M. Gildas Le Roux</b> leroux104@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	<b>M. Laurent Marconcini</b> SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> Tél 01.47.70.00.55 snalc.fgaf.paris@free.fr
<b>POITIERS</b>	<b>M. Toufik Kayal</b> - toufikkayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	<b>M. Alain Roche</b> 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	<b>Mle Elodie Le Droucpeet</b> 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	<b>M. Toufik Kayal</b> (voir col. Président)
<b>REIMS</b>	<b>M. Albert-Jean Mougin</b> snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>Mme Marie-Françoise Barillot</b> 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	<b>M. Thierry Koessler</b> 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
<b>RENNES</b>	<b>M. Sébastien Robreau</b> - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	<b>M. Gaëtan Maléjacq</b> - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	<b>M. Philippe Auriol</b> - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	<b>Mme Brigitte Ayala</b> - snalc.35@orange.fr Les Riays - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
<b>LA RÉUNION</b>	<b>M. Pradel</b> - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	<b>M. Ph. Peyrat</b> - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	<b>M. Patrick Hamel - SNALC</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis	<b>M. Jérôme Motet</b> 375, rue M <sup>e</sup> Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
<b>ROUEN</b>	<b>M. Thiell</b> - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	<b>M. Nicolas Rat</b> - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	<b>SNALC - Mme de Bigault de Granrut</b> 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	<b>M. Nicolas Rat</b> (voir col. Secrétaire)
<b>STRASBOURG</b>	<b>Mme Anne Spicher</b> - Tél 03.88.82.99.58 11, rue J-Jacques Waltz - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	<b>Mme Gabrielle Spicher</b> 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	<b>Mme Nathalie Sutter</b> 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	<b>M. Jacques Bollenot</b> - Tél 06.73.15.47.24 <b>M. Guy Hervé Westermann</b> - Tél 03.89.25.53.24
<b>TOULOUSE</b>	<b>M. J-F Berthelot</b> - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	<b>M. Jean-Christophe Deydier</b> jcdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	<b>Mme Marie-Hélène Piquemal</b> 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	<b>Mme Sylvie Compte-Sastre</b> - Tél 06.74.05.29.80 <b>M. Florian Marty</b> - Tél. 06.03.38.36.79
<b>VERSAILLES</b>	<b>M. Frédéric Seitz</b> - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>Mme Anna Delmon</b> - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Matthieu Poiré</b> snalc.versailles@gmail.com	<b>M. Frédéric Seitz</b> (voir col. Président)
<b>DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER</b>	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	<b>Mme Anna Delmon</b> Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>SNALC</b> Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	<b>M. Frantz Johann vor der Brügge</b> (voir col. Président)

### ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRIS : agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** d'environ 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

ACADÉMIE DE .....

Adhésion  Renouvellement

Madame  Mademoiselle  Monsieur

NOM USUEL .....

Née ..... PRÉNOM .....

Date de naissance

Adresse .....

CP     Ville .....

Tél. fixe

Mobile

Courriel .....

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.

CORPS ..... DISCIPLINE .....

Cl norm  Hcl Éch. .... Depuis le

Stagiaire  TZR  Enseignement privé s/c

CPGE  PRAG  PRCE  STS  Sections internationales

Chef de travaux  Formateur IUFM  CNED  GRETA

Établissement d'exercice 2013/2014 code

Nom .....

Adresse .....

CP     Ville .....

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.  
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de ..... € ➔ :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

ÉTUDIANTS M1/M2	30 €
STAGIAIRES (90 euros de moyenne ailleurs, sans assurance !)	70 €
DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M. A., Assistants Éducation, Adjoint administratifs (Adjænes)	60 €
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjænes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €
RETRAITE, CLD, ATER	125 €
PEGC / CE EPS / Adjoint d'Enseignement	180 €

#### ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES DE LA GMF COMPRIS

AUTRES CATÉGORIES : nous contacter

\* Coût réel après impôts : 66 % du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts (ou crédités si non imposable).

\*\* Moyenne des 2 autres principaux syndicats nationaux du 2<sup>nd</sup> degré, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation SNALC !).

Cotisation de base (cases bleutées) : .....

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = ..... €

COUPLE avec ..... : - 25% de S/T (- 25 % pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) : +

MONTANT À RÉGLER (arrondir à l'euro) : ..... €

# Cotisations 2013/2014

## le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité  
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)

### Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

#### NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter

CP

#### DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

#### DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :

Signature :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR  
675

#### ORGANISME CRÉANCIER Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges



4, rue de Trévisse – 75009 PARIS

#### NOM ET ADRESSE POSTALE de l'établissement teneur du compte à débiter

CP

Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.

Ne pas oublier de **joindre un relevé d'identité**  
bancaire, postal ou de caisse d'épargne !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : remplissez datez et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



#### → PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2<sup>e</sup> syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

#### → INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

#### → PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**